



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris
contact@solidaires-grouperatp.org

EXERCICE 2017

BILAN SYNTHETIQUE**SOLIDAIRES GROUPE RATP**

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Hors brouillard

Hors simulation

Solde N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres	10 412	5 097
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 265	5 314
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	13 677	10 412
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	10 412	
Disponibilités (autres que caisse)	13 677		13 677	10 412	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres		
TOTAL II	13 677		13 677	10 412	TOTAL III	10 412	
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 677		13 677	10 412	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	13 677	10 412

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SOLIDAIRES GROUPE RATP

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Hors brouillard

Hors simulation

Solde N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	3 576	1 640	Subventions d'exploitation	8 332	8 358
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits		
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	1 051	964			
Charges financières					
TOTAL (I)	4 627	2 604	TOTAL (I)	8 332	8 358
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	440	440	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	5 067	3 044	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	8 332	8 358
BENEFICE OU PERTE	3 265	5 314			
TOTAL GENERAL	8 332	8 358	TOTAL GENERAL	8 332	8 358

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 13677 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 8332 € et dégagant un excédent de 3265 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 2014-03 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

. Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

. Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

- Matériel de bureau & infor. ; Petit mobilier : 3 ans
- Concessions, licences, logiciels : 3 ans

. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, aucune provision au passif n'a été constituée dans le cadre de la participation aux événements pluriannuels (Congrès...).

Seuil des ressources

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des syndicats adhérents à l'Union, est retenu comme fait générateur l'encaissement effectif de la cotisation.

Ressources de l'année	2017
Cotisations reçues	8332
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	0
Produits financiers perçus	0
Total ressources	8332

Tableau des immobilisations

Néant

Tableau des amortissements

Néant

Etat des créances et des dettes

Néant

Charges à payer sur dettes

Néant

Charges constatées d'avance

Néant

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le syndicat poursuit sa démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont il bénéficie pour son fonctionnement au quotidien.